

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

C	Cadre réservé à l'autorité environne	mentale
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
	1. Intitulé du projet	
2 Identification du	י (סט des) maître(s) d'ouvrage ou du	(ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale		
Nom, prénom et qualité de la personne		
habilitée à représenter la personne morale		
RCS / SIRET	_ Forme	juridique
Joigne	ez à votre demande l'annexe ob	oligatoire n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	au des seuils et critères annexé à l'a	urticle R. 122-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspondant du	
N° de catégorie et sous-catégorie		egard des seuils et critères de la catégorie issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
	(Treeseries eventuenes robinques i	saves a dolles homencialores (let E, 101A, etc.)
	4. Caractéristiques générales du p	projet
Doivent être annexées au présent formu		
4.1 Nature du projet, y compris les éven		•

4.2 Objectifs du projet	
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux	
Tota dans su priuse irutuon	
4.3.2 dans sa phase d'exploitation	

	ative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou se	
La décision de l'autorité environneme	entale devra être jointe au(x) dossier(s) d'auto	risation(s).
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	ojet et superficie globale de l'opération - précise	er les unités de mesure utilisées
Grand	eurs caractéristiques	Valeur(s)
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques ¹ Long	°'"_ Lat ° ' "_
d'implantation	Pour les catégories 5° a), 6° a), b)	
	et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),	
	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à	
	l'article R. 122-2 du code de	
	l'environnement :	
		°'_"_ Lat°'_"_
	Point d'arrivée : Long Communes traversées :	°'"_ Lat ° ' " _
	Commences indiverses :	
lo	ignez à votre demande les annexes n° 2	àA
30	ignez a vone demande les dimexes il 2	<u></u>
4.7 S'agit-il d'une modification/extensi	on d'une installation ou d'un ouvrage existant	? Oui Non
environnementale?	cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une éval	Oui Non
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen	t les	
différentes composantes de votre p	projet et	
indiquez à quelle date il a été auto	rise ?	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?			
En zone de montagne ?			
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?			
Sur le territoire d'une commune littorale ?			
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?			
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?			
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?			
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?			

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
Dans un site ou sur des sols pollués ?			
Dans une zone de répartition des eaux ?			
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?			
Dans un site inscrit ?			
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			
D'un site classé ?			

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?			
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?			
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?			
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?			
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?			
Milieu naturel				

Risques	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		
	Est-il concerné par des risques naturels ?		
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?			
/ Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?			
6.2 Les incide approuvés				cont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou .
001	31 out, decriv	/ez lesc	quelles	
6.3 Les incide	ences du proiet identifi	ées au	ı 6.1 so	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non Si oui, décri			

Ψ.	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effet égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindr ne annexe traitant de ces éléments) :	
	7. Auto Ávaluation (facultatif)	
	7. Auto-évaluation (facultatif) u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation	
er	nvironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	
	8. Annexes	
8	.1 Annexes obligatoires	
8	.1 Annexes obligatoires Objet	
8	.1 Annexes obligatoires	
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	
1	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises	
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le	
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43°a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5°a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),	
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours	
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire							
	pléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les velles elles se rattachent						
	Objet						
	9. Engagement et signature						
Je certifie sur	l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus						
Fait à	le,						
Signature	SRDI VAL-GRAND SAS SAS au capital de 2 663 150 006 Route Départementale 31 \$10,000 Route Bernarementale 31 \$10,000 Route Berna						







Demande cas par cas Golf de Bondoufle (91)

Localisation zone d'étude

Zone d'étude

____ Bondoufle

Réseau routier principal



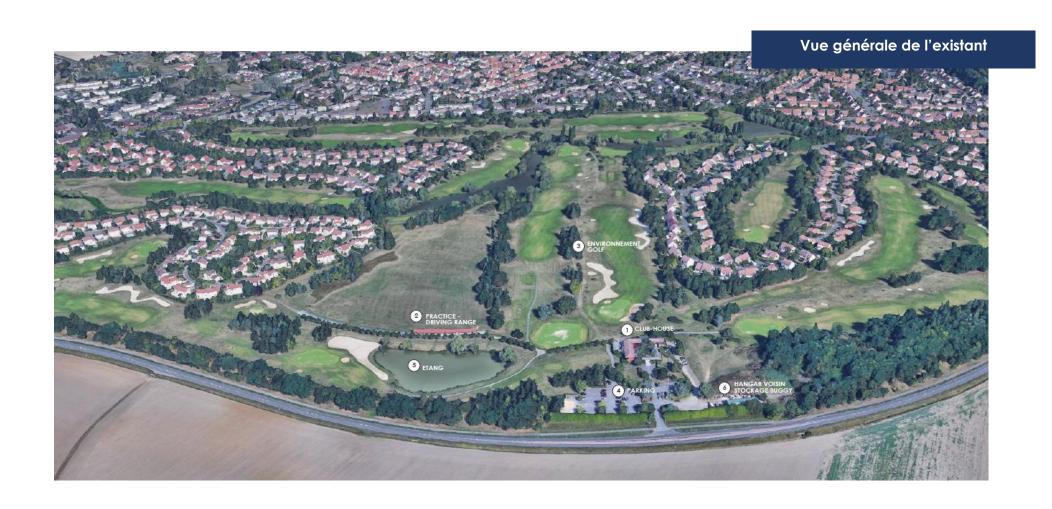


0 250 500 m

Source : Google satelite Réalisation : Diagobat, 2022















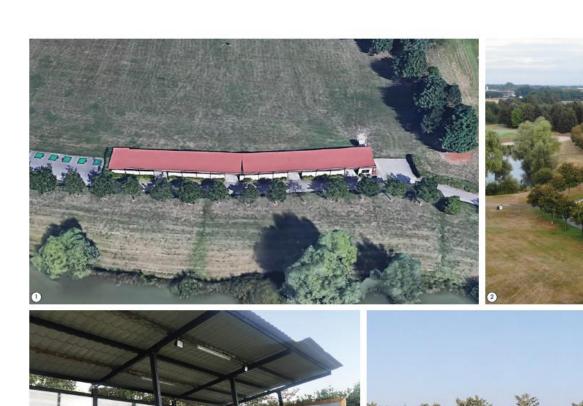
① CLUB-HOUSE





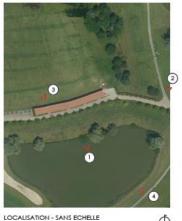
LOCALISATION - SANS ECHELLE

































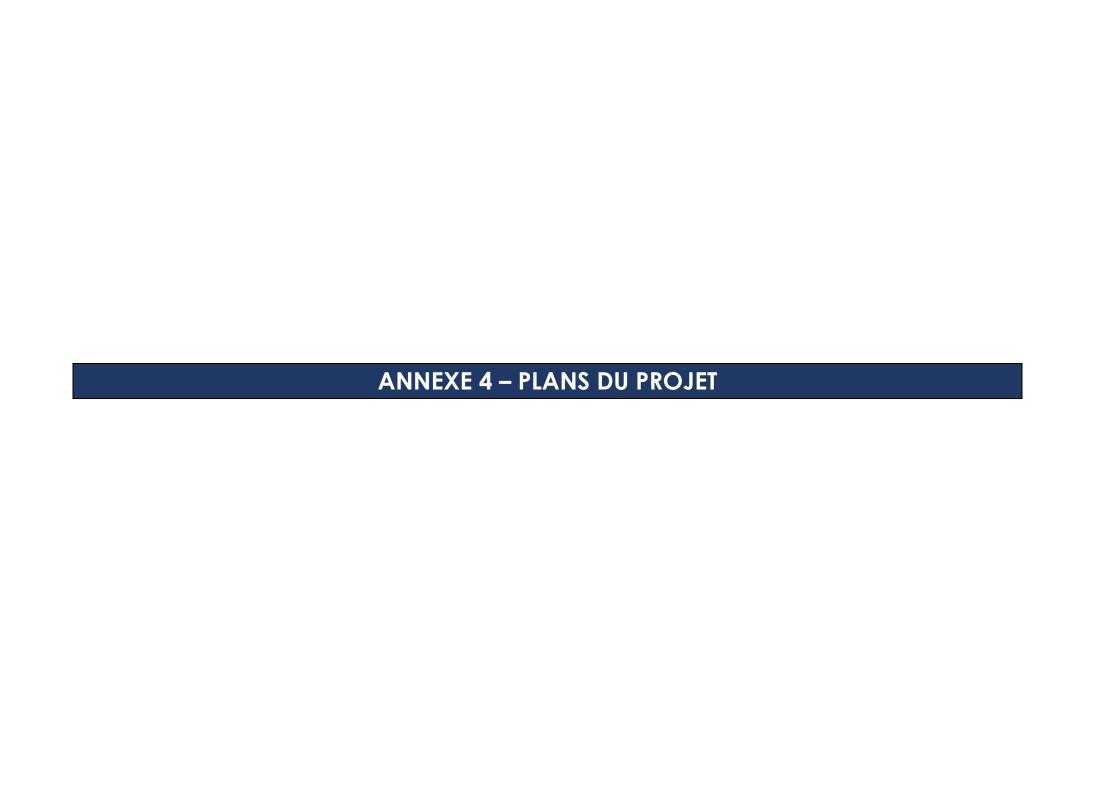
⊕ GOLF





LOCALISATION - SANS ECHELLE

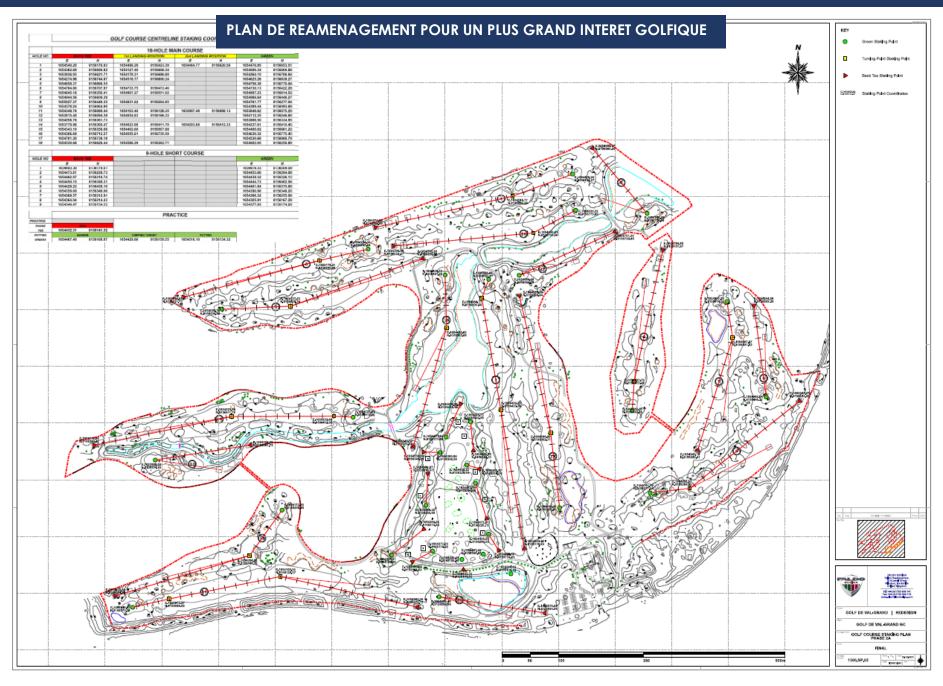
C



























Programme & Label (2) (1) POUR LA BIODIVERSITÉ



 $\mathrm{ffgolf}^{\mathfrak{D}}$



Freiner l'érosion de la biodiversité!

le Pic épeiche (Dendrocopos major)

La préservation des espaces naturels les plus remarquables est une nécessité absolue pour tenter d'enrayer l'érosion de la biodiversité qui s'accélère. Mais cet objectif ne saurait être atteint sans une action globale dans l'ensemble des territoires s'appuyant, sur une gestion durable. Notre avenir est directement lié à celui des espèces qui nous entourent et aux habitats qu'elles fréquentent. Leur futur est notre futur.

PRENDRE CONSCIENCE DE L'IMPORTANCE

DU PATRIMOINE NATUREL DES GOLFS

Parmi tous les sports, **le golf** est sans doute un de ceux dont l'**interaction avec l'environnement est la plus forte**. Quel autre sport occupe et gère en toute exclusivité d'aussi grands espaces verts? L'harmonie avec la nature fait partie de la tradition du jeu et de son plaisir.

Avec une superficie de plus de **33 000 hectares**, les golfs français offrent une multiplicité d'espaces pouvant accueillir une biodiversité riche et variée. **Près de la moitié des surfaces des golfs est consacrée aux habitats naturels**, ces espaces représentent un enjeu de préservation et un moyen de **valorisation de l'activité golfique**.



Carte des 700 structures golfiques de France métropolitaine

RÉVÉLER ET PROTÉGER CETTE RICHESSE NATURELLE

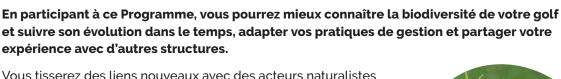
Consciente qu'il existe sur chacun des golfs de France une biodiversité potentiellement riche mais trop peu connue, la ffgolf a souhaité donner une nouvelle dimension à ses actions en faveur de la préservation de l'environnement en engageant avec le Muséum national d'Histoire naturelle un partenariat ambitieux. Ce partenariat a permis de créer une démarche d'engagement des clubs inédit intitulé Programme GOLF POUR LA BIODIVERSITÉ, et soutenu par l'ensemble des organisations représentatives du golf français et européen.





Qu'est-ce que le Programme Golf pour la Biodiversité ?

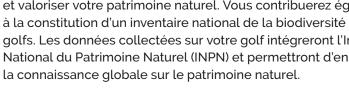
Le PGB est un Programme national porté par la ffgolf avec l'appui scientifique et technique du MNHN qui pour objectif d'améliorer la connaissance, la gestion et la conservation de la biodiversité au sein des espaces golfiques ainsi que sensibiliser les golfeurs.



Vous tisserez des liens nouveaux avec des acteurs naturalistes locaux qui vous accompagneront, vous aideront à mieux préserver et valoriser votre patrimoine naturel. Vous contribuerez également à la constitution d'un inventaire national de la biodiversité des golfs. Les données collectées sur votre golf intégreront l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) et permettront d'enrichir la connaissance globale sur le patrimoine naturel.



Lapin de Garenne (Oryctolagus cuniculus)





Qu'est-ce que le Label Golf pour la Biodiversité ?



Ophrys abeille

(Ophrys apifera)

Azuré commun (Polyommatus icarus)

Le Label est l'outil qui reconnait et valorise le travail mis en œuvre par le club pour la biodiversité dans le cadre du PGB. Il s'appuie sur le triptyque "Je connais, j'agis, je sensibilise". Il a pour objectif la meilleure prise de conscience par les golfeurs de la biodiversité du lieu où ils jouent et des actions menées par le golf pour la préserver. Il se compose de 3 niveaux : Bronze, Argent et Or, correspondant à des niveaux d'exigences croissants.

Le Label repose sur une démarche volontaire d'amélioration continue constituée de 3 niveaux d'engagement progressif. Pour chacun des niveaux, la méthodologie et les attentes ont été définies avec l'appui scientifique et technique du Muséum. Ces travaux vous permettront de valoriser votre action auprès de la communauté des golfeurs, des acteurs naturalistes et institutionnels locaux, des médias et du grand public. Vous contribuerez ainsi à diffuser une image positive et responsable de votre structure et intégrerez une communauté de golfs identifiés comme agissants pour préserver la biodiversité.





communication, la ffgolf mettra en avant vos progrès (site internet, application mobile, cartographie nationale des golfs engagés dans le Programme, newsletters clubs, licenciés et partenaires...).

À travers différents supports de



Entrée dans le Programme -----

Ambition ----→ Bronze ou Argent ou Or

Toute l'année

* lauréat du Label Argent depuis minimum 3 ans



PRISE D'INFORMATION

- · Prise de connaissance des documents, du cahier des charges et de l'annuaire des structures naturalistes
- · Contacts et demande de devis auprès de structures naturalistes

NIVEAU BRONZE

Engagement



ACTE DE PARTICIPATION

- · Contractualisation avec une structure naturaliste
- · Signature par le club de la charte d'engagement
- · Réponse au questionnaire état des lieux

Le club intègre le collectif des clubs engagés pour la biodiversité

Diagnostic





DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE PAR LA STRUCTURE NATURALISTE

- · Réalisation de l'inventaire naturaliste (faune, flore et habitats) et remontée des données dans l'INPN
- · Définition de préconisations d'actions

----- Entrée dans le Label ------





Restitution



RÉSULTATS ET DÉFINITION DU PLAN D'ACTION

- · Remise au club du rapport d'expertise naturaliste et du fichier Excel de saisie des données naturalistes.
- · Présentation des résultats et préconisations au club
- · Définition conjointe du plan d'action à mettre en œuvre

Transmission à la ffgolf: rapport d'expertise

+ fichier de saisie des données naturalistes

Actions Conseil : profitez de l'hiver



MISE EN PLACE DES PRÉCONISATIONS

En fonction du plan d'action défini avec la structure et du niveau du Label à atteindre.



CANDIDATURE AU LABEL

Une fois les attendus du Label mis en place.

**Frais de candidature au Label : 750€. Pour toute 1ère inscription dans cette nouvelle démarche, ces frais pourront être pris en charge par la fédération. Ces frais couvrent : frais de déplacement d'audit, d'inscription au Label et outils génériques de communication.

Audit



AUDIT DU CLUB

- · La ffgolf mandate un auditeur
- · L'auditeur réalise l'audit (visio ou visite sur site) puis rend un avis

Résultat

ATTRIBUTION DU LABEL

- · Examen du rapport d'audit par le comité Label
- · Délivrance du Label

Valable 5 ans



Vers le niveau suivant

POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

- · Maintien des exigences du Label
- · Valorisation du travail effectué





Les attendus du diagnostic écologique et du Label



LES ATTENDUS DU DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE EN FONCTION DU NIVEAU DU LABEL VISÉ -----

ACTIONS INDISPENSABLES

*Coût, nb jours et nb écologue(s) variables selon la surface du golf hors actions post-terrain

Mars > Septembre

ACTIONS RECOMMANDÉES

NIVEAU BRONZE

OBSERVATIONS

Protocoles libres (données standardisées)

- > 3 passages
- de 1 à 3 écologues*
- >+/- 3 à 4 jours*
- > description des habitats

Espèces recherchées:



Si présence d'eau

Si présence de zones d'eau: **Amphibiens**

NIVEAU **ARGENT**

ÉVALUATION IQE

Indice de Qualité Écologique

- > 4 passages de 1 à 3 écologues*
- > 6 jours et 1 nocturne



Description des habitats +

Si présence de zones d'eau ou boisées:

Chiroptères

NIVEAU OR

PROTOCOLES DE SUIVI

Suivi IQE

- > 4 passages de 1 à 3 écologues*
- > 6 jours et 1 nocturne
- Tableau de suivi du plan d'actions
- État des préconisations IQE
- Retours d'expériences sur:
- · les pratiques de gestion
- · les connaissances de la biodiversité
- $\boldsymbol{\cdot}$ les actions de sensibilisation

Si présence de zones d'eau ou boisées: **Chiroptères**

LES ATTENDUS POUR OBTENIR LE LABEL



NIVEAU BRONZE

- Un diagnostic écologique correspondant aux attentes du niveau Bronze (voir cidessus)
- Définition avec la structure naturaliste du plan d'action et des actions à mettre en œuvre
- ✓ Nommer un référent biodiversité dans le club
- Mise en œuvre de 2 actions préconisées et définies avec la structure naturaliste
- Mise en œuvre d'une action de sensibilisation à la biodiversité (ponctuelle ou pérenne) vers les pratiquants
- Suite à l'obtention du Label, mise en place de 5 actions préconisées et définies avec la structure naturaliste



NIVEAU **ARGENT**

- Un diagnostic écologique correspondant aux attentes du niveau Argent (voir cidessus)
- Définition avec la structure naturaliste du plan d'action et des actions à mettre en œuvre
- Nommer un référent biodiversité dans le club
- Mise en œuvre de 5 actions préconisées et définies avec la structure naturaliste
- Mise en œuvre d'une action de sensibilisation à la biodiversité pérenne vers les pratiquants
- Sensibilisation des salariés à la biodiversité
- Suite à l'obtention du Label, mise en place de 8 actions préconisées et définies avec la structure naturaliste



NIVEAU OR

- Un diagnostic écologique correspondant aux attentes du niveau Or (voir ci-dessus)
- Définition avec la structure naturaliste du plan d'action et des actions à mettre en œuvre
- ✓ Confirmer le référent biodiversité dans le club
- Mise en œuvre de toutes les actions préconisées par la structure naturaliste
- Mise en œuvre d'une action de sensibilisation ponctuelle et annuelle à la biodiversité vers les pratiquants
- Mise en œuvre d'une action de sensibilisation à la biodiversité pérenne vers les pratiquants
- Sensibilisation des salariés à la biodiversité
- Mise en place d'une action en faveur de la biodiversité en collaboration avec les acteurs du territoire
- ✓ Implication dans un Programme d'expérimentation / R&D validé avec la FFG
- Aider et accompagner d'autres clubs dans les démarches du Label
- ✓ Suite à l'obtention du Label, incitation à entreprendre de nouvelles actions



\mathbf{ffgolf}^{\odot}

Direction Territoires, Environnement et Equipements Tél.: 33(1) 41 49 77 25 e-mail: environnement@ffgolf.org www.ffgolf.org

Pour plus d'informations : www.ffgolf.org/Transition-ecologique



AVEC L'APPUI SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE



UMS PATRIMOINE NATUREL Centre d'expertise et de données sur la nature www.patrinat.fr www.inpn.mnhn.fr

Avec le soutien













